



# Economic and Social Council

Distr.: General  
14 January 2022

French only

---

## Commission on Population and Development

Fifty-fifth session

25–29 April 2022

**Population and sustainable development, in particular sustained and inclusive economic growth**

### **Statement submitted by Fondation Espoir et Vie, a non-governmental organization in special consultative status with the Economic and Social Council<sup>1</sup>**

The Secretary-General has received the following statement, which is being circulated in accordance with paragraphs 36 and 37 of Economic and Social Council resolution 1996/31.

---

<sup>1</sup> The present statement is issued without formal editing.



## Statement

Nous sommes une organisation en République Démocratique du Congo, œuvrant dans le domaine du développement durable sur le terrain en République Démocratique du Congo comme une structure d'appui aux actions du gouvernement de la République sur le plan économique-social en particulier et du développement durable en général dans les domaines ci-après :

1. L'agriculture
2. L'environnement
3. La santé
4. L'éducation et les diverses formations professionnelles de métiers

Nous sommes aujourd'hui devant la commission conformément à l'article 15 du règlement intérieur de la commission technique du conseil, et pour présenter notre déclaration en qualité de l'organisation de la société civile œuvrant en République Démocratique du Congo et nous sommes fiers d'être comptés parmi les organisations accréditées aux nations unies présentes aux assises de la cinquante-cinquième session de la commission de la population et du développement 2022.

Notre organisation remercie le bureau de la commission sur la population et du développement de la 54ème session pour avoir servi loyalement et en plus de la même manière, notre organisation Fondation Espoir et Vie comme une structure engagée pour le développement des populations du monde. Nous ne pouvons pas passer cette occasion sans féliciter la nouvelle équipe dirigeante votée pour la 55ème session de la population et développement.

Nos sincères félicitations, monsieur le président et vos membres de la commission pour votre engagement et courage à vouloir servir cette commission enfin de promouvoir le développement de nos populations souffrant depuis longtemps dans la pauvreté et la misère sociale. Nous vous encourageons à marteler sur le thème « Population et développement durable, en particulier croissance économique soutenue et inclusive ».

Pour entamer notre déclaration en ce jour, nous la présentons en synthèse sur les volets ci-après :

1. La population et développement volet mondial en général
2. La population et développement volet régional et enfin
3. La population et développement volet national

En ce qui concerne le volet 1, celui de la population et du développement au niveau mondial, notre organisation vient aujourd'hui en appui aux différentes interventions des autres organisations qui nous ont précédé, bref tous concourent sur l'aspect du développement social de la population des coins et recoins du monde entier sur le plan social et plus loin de développement durable dans l'ensemble c'est-à-dire sur l'éducation, la santé, le climat, l'environnement, la paix et sécurité de populations.

Avec l'expérience qu'a notre organisation en la matière, et partant de la récente expérience nous avons les arguments à émettre sur la problématique de l'apparition de la pandémie de la Covid-19 qui a ravagé des milliers de personnes aux quatre coins du monde et a freiné l'élan de développement de nos populations.

Les solutions pour remédier à toutes les conséquences causées par la Covid-19 que nous proposons à la commission du population et développement sont les suivantes :

1. Notre organisation souhaite par le canal de la commission de la population et du développement d'être notre interlocuteur direct auprès des instances de haut niveau des nations unies pour encourager les organisations de la société civile par l'introduction de nos déclarations et plaidoyers.

2. Financer les organisations de la société civile enfin d'assumer notre rôle de sensibilisation, mobilisation, encadrement de populations et en plus le renforcement de capacité des acteurs de la société civile ainsi que les populations concernées en la matière.

3. Multiplier les réunions, rencontres et conférences du genre entre la commission de la population et du développement et les organisations non gouvernementales dans le but d'informer et s'informer de l'évaluation de la situation du développement social de nos populations dans le monde et en plus nous sollicitons à le nouveau bureau d'être pour nous celui qui engage des discussions et débats entre la commission de la population et du développement et les chefs d'états et gouvernements du monde en général et de l'Afrique en particulier.

Au sujet du volet 2 qui aborde l'aspect de la population et du développement au niveau régional, notre organisation se base justement à signaler que la région Afrique et ses habitants connaissent encore et encore un frein au développement sur tous les plans et qui demande surtout une aide des nations unies pour pallier les différentes difficultés que subissent les africains en général. En quelques mots, les problèmes qui empêchent le développement en Afrique sont à savoir :

1. Les conflits politiques
2. Les conflits politico-militaires
3. Les conflits de terres entre les différentes ethnies et tribus
4. Les guerres et rebellions des groupes armés

A ce sujet, suite aux faits que nous avons énumérés ci-haut, il y a lieu d'argumenter que la population africaine hormis la pandémie à Covid-19 de cette dernière année a une particularité de problème qui est lié au manque de développement de sa population car souvent les populations se déplacent suite aux atrocités liés aux conflits déjà listés au paragraphe précédent.

A cet effet, l'organisation non gouvernementale que nous représentons ici lance un appel par cette déclaration orale qui nous a permis de prononcer en faveur des peuples africains et qui va à l'endroit des offices des nations unies comme notre plaidoyer en qualité des organisations proches de nos populations.

En ce qui concerne notre dernier point, celui du volet de la population et développement au niveau national, nous avons voulu, malgré que le pays fait face à divers défis à relever dans plusieurs secteurs de la vie des populations en ce qui concerne le thème du jour, la société civile en république démocratique du Congo, nous sommes ici présent pour enfin dire tout haut les problèmes qui empêchent le développement et exhorte les nations unies à tout mettre en œuvre pour sauver la population de la RDC.

Nous encourageons les organisations des nations unies et celle de la société civile du monde entier d'appuyer la république démocratique du Congo, notre pays dans la lutte contre le chômage car ce dernier, avec ces différents gouvernements, prône à lutter pour la réduction du taux de chômage, en courage la politique nationale

de l'emploi au sens de la convention 122 de l'organisation internationale du travail et de la recommandation 122 de l'OIT qui n'existe pas.

Le développement de la population en république démocratique du Congo est hypothéqué aussi à cause de divers conflits à l'est du pays précisément dans nord et sud Kivu ainsi que l'Ituri depuis plusieurs décennies et il est difficile de parler du développement de la population de ce coin du pays où les conflits armés font rage. Car ces peuples sont devenus nomades, les tueries continuent avec acuité faisant des populations des réfugiés sans force en abandonnant leurs terres arables.

Dans le domaine de l'éducation, celle-ci semble un des piliers de la vie sociale dans une nation. A cet effet, La constitution de notre pays, en son article 43 dispose : « Toute personne a droit à l'éducation scolaire. Il y est pourvu par l'enseignement national. Les parents ont le droit de choisir le mode d'éducation à donner à leurs enfants. L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics ». Il se dégage fort malheureusement que certaines personnalités politiques et civiles s'opposent à la loi fondamentale du pays, celle de la gratuité de l'enseignement.

Dans le domaine de l'environnement et climat, notre pays connaît un climat équatorial et tropical ; ce qui favorise des travaux des champs durant toute l'année. A cet effet, la loi N°11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux de protection de l'environnement en son article 123 alinéas 15 dispose : la protection de l'environnement et le tourisme ; et 16 la protection des groupes vulnérables. L'article 53 de la même loi stipule « Toute personne a droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral. Elle a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement et à la santé des populations ».

En ce qui concerne la santé, le nombre de médecins est encore insuffisant pour couvrir les besoins en soins. Aussi, le pire est à craindre car le médecin ne pourra pas soigner un malade sans moyens. Notre souhait est que le bureau nous aide à promouvoir les mutuelles de santé pour répondre tant soit peu à ce problème épineux de la santé des populations de notre pays.

Pour terminer, notre demande consiste à ce que le bureau de la commission nous vienne en aide pour le plaider auprès des bailleurs enfin que quelques actions soient menées en faveur des populations en détresse pour des raisons évoquées ci-dessus.